

Abidjan, le 04 MAR 2026

COMMUNIQUE

RELATIF AU DÉPÔT DE CANDIDATURE DES DELEGUES AU TITRE DU MANDAT 2026-2029

La Présidente du Comité Electoral National informe l'ensemble des mutualistes désireux de faire acte de candidature à l'élection des délégués à l'Assemblée Générale, que les dossiers de candidatures sont reçus tous les jours ouvrables au cours de la période du **jeudi 05 mars 2026 au jeudi 19 mars 2026 de 8h à 16h** au secrétariat du Comité Electoral National situé au 3^{ème} étage du bâtiment annexe (immeuble ADIKO NIAMKEY), siège de la MUGEF-CI.

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- une photocopie de la carte de mutuelle ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois au moment du dépôt de candidature ;
- deux photos d'identité couleur du même tirage ;
- une attestation de présence datant de moins d'un (01) an dûment signée par le supérieur hiérarchique pour le mutualiste en fonction ;
- un certificat de résidence datant de moins d'un (01) an pour le mutualiste à la retraite.

La Présidente
du Comité Electoral National


KONE Colette Epse KONE
Administrateur du Travail et des Lois Sociales
Officier de l'Ordre National
Présidente du Comité Consultatif de la Mutualité
Sociale de l'UEMOA

